



PREMIERES JOURNEES DE RECHERCHE SUR LA SLA ET AUTRES MALADIES DU NEURONE MOTEUR

Paris, jeudi et vendredi 3 juillet

Les premières JRSLA viennent d'une volonté commune entre la Filière Santé Maladies Rares (FILSLAN) et de l'Association ARSLA, afin d'optimiser la recherche sur la SLA et les maladies du neurone moteur transversales et collaboratives. Ainsi l'ARSLA a réuni les experts nationaux reconnus, qu'ils soient fundamentalistes ou cliniciens.

Les organisateurs ont deux objectifs pour ces Journées :

- contribuer à l'émergence de nouveaux projets de recherche collaboratifs dans ce domaine, grâce à un enrichissement collectif, une meilleure connaissance mutuelle du travail et des outils de chacun et un partage des concepts et des points de vues ;
- améliorer la reconnaissance de ce thème de recherche au niveau national, et une meilleure identification des communautés de chercheurs et de cliniciens-chercheurs qui s'y consacrent.

Informations pratiques

[Télécharger le programme ici](#)

Hôpital Pitié-Salpêtrière, 47-83 boulevard de l'Hôpital - Paris 13 (salle : Auditorium ICM)

À propos de l'association

L'ARSLA est née en 1985 de la rencontre d'un patient et de son neurologue avec la volonté de réunir au sein d'une même structure les soignants, les patients, les chercheurs et les proches. Rassembler, agir sur tous les fronts et répondre aux urgences du terrain sont les mots d'ordre de l'ARSLA. Ainsi, les fonds collectés sont répartis entre ses deux missions sociales : l'accompagnement des malades pour une meilleure qualité de vie, et le soutien à la recherche pour réussir à vaincre la maladie de Charcot. En 30 ans, l'ARSLA a reversé plus de 6 millions à la recherche et a aidé plus de 20 000 malades par du conseil, de l'écoute et du prêt gracieux de matériels spécialisés.

Pour en savoir plus sur l'ARSLA : www.arsla.org



Contact presse : c.tabuenca@arsla.org ou 06 72 60 46 08

ARSLA - 75 avenue de la République - 75011 Paris
Tél. : 01 43 38 99 11 - Fax : 01 43 38 31 59 - www.arsla.org
Association reconnue d'utilité publique agréée par le Comité de la Charte

